



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-168**

Séance publique du

23 juin 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140623-46227-DE-1-1_0
Date de signature : 24/06/2014
Date de réception : mardi 24 juin 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE SUR LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - AVENANT N° 3
À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNIS CITE**

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2014

Nomenclature : 8.5

Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE SUR LA VILLE D'AIX EN PROVENCE -
AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNIS CITE-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le 08 octobre 2012, le Conseil Municipal a délibéré sur le renouvellement du service civique en 2013. Une convention d'objectifs en a fixé les modalités de fonctionnement et les montants de la subvention entre l'association Unis-Cité et la Ville d'Aix en Provence.

Une nouvelle promotion a débuté cette année et se termine le 21 juillet 2014. A ce titre, 16 nouveaux jeunes ont donc été recrutés par l'association Unis Cité.

Axée sur les domaines de l'écologie, le développement durable et la citoyenneté, cette promotion a développé des actions auprès des écoles et des centres sociaux d'une part et auprès des services municipaux, d'autre part.

. Dans les écoles :

- Jardin et initiation à la culture florale et potagère ;
- Mise en place de la Bibliothèque, initiation à l'informatique en collaboration avec les enseignants ;
- Animation du temps d'inter classe sur les thèmes du bruit, du comportement à l'école, du développement durable et de l'écologie ;

- Prise en charge de la procédure d'évacuation dans les écoles : rédactions des protocoles incendies, organisation d'un exercice d'alerte (*en collaboration avec la direction de l'éducation*).

Le Centre Social Jean-Paul COSTE :

- Sensibilisation à l'écologie et au développement durable à travers des activités de jardinage et des ateliers ludiques expliquant la vie des végétaux.

Les Services municipaux :

Le Bureau Information Jeunesse :

- sensibilisation à la prévention routière auprès des scolaires,
- promotion et développement des activités du BIJ,
- action citoyenne auprès des jeunes.

La Cité du livre :

- animations auprès des publics autour du livre,
- participation au bibliobus,
- ateliers lecture au Centre Hospitalier Montperrin,
- ateliers lecture auprès des personnes âgées.

La Direction de la Politique de la Ville :

- Rédaction d'un guide pratique à l'usage des habitants du quartier du Jas de Bouffan.
- Collecte des infos, visites des différentes structures
- Mise en page du guide.

Toutes ces actions ont permis à ces jeunes de profiter d'un temps sans contrainte scolaire ou professionnelle pour apporter aux autres leur diversité, leur dynamisme et leur désir de faire prendre conscience au citoyen de la nécessité du bien vivre ensemble, en respectant des règles de partage et de solidarité.

Les jeunes ont pu appréhender pleinement leur citoyenneté et se sont vus offrir la possibilité et l'opportunité de côtoyer d'autres jeunes de toutes origines sociales et culturelles. Ils ont pu ainsi, réaliser au travers de la diversité de notre société, le principe républicain d'un projet commun au service de tous.

La Ville d'Aix-en-Provence, depuis 2 ans, s'implique fortement dans cette mission. Soucieuse de son rôle d'encouragement au développement des valeurs développées plus haut, elle participe financièrement, humainement et matériellement à ce dispositif.

Au-delà de la subvention octroyée pour le fonctionnement de l'association Unis Cité, il convient de régler à cette association des frais complémentaires correspondant à la vie quotidienne des jeunes volontaires. La période recouverte par ces frais s'étale du 1^{er} janvier au 21 juillet 2014 pour un montant de 15 000 €.

Compte tenu des informations qui précèdent, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le règlement des frais complémentaires pour la période du 1^{er} janvier au 21 juillet 2014 d'un montant de 15 000 € (*quinze mille euros*) ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant N° 3 ainsi que tout autre document y afférent ;
- **DIRE** que le montant global de 15 000 € (*quinze mille euros*) sera imputé sur la ligne budgétaire AIDE À L'EMPLOI et au DEVELOPPEMENT des QUARTIERS 9290 6574 2122 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-168 - SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE SUR LA VILLE D'AIX EN PROVENCE -
AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNIS CITE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/06/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

AVENANT N° 3

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE Adoptée par délibération du 8 octobre 2012 N° 2012 - 1080 « UNIS CITE MÉDITERRANÉENNE »

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 26 mai 2014.

Dénommée « la Ville »,

Et,

L'ASSOCIATION « UNIS-CITE MÉDITERRANÉENNE » dont le siège social est sis : 25 boulevard LAROUSSE, 13014 Marseille représentée par son président en exercice.

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat a été approuvée par le Conseil Municipal du **8 octobre 2012**, celle-ci définit les missions générales proposées par l'association « Unis-Cité Méditerranée » et acceptées par la Ville et fixe le montant annuel de la subvention de fonctionnement (45 000 € en 2013 et 30 000 € en 2014) et ses modalités de versement.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention correspondant aux frais complémentaires inhérents à la prolongation du service civique 2013-2014.

Article I :

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme de totale de **15 000 €** pour les frais complémentaires de fonctionnement.

Article II :

Les versements de cette subvention de **15 000 €** s'effectueront en une seule fois, après le vote du conseil municipal, la notification et la signature du présent avenant.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2014 et à ce jour, s'élève à **45 000 €**.

Article III :

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire

Président

**Pour l'Association,
Ou son représentant Le**